

Honoraires Transaction

PRIX de VENTE (€) Honoraires inclus

jusqu'à 50.000,00 €

de 50.001,00 € à 100.000,00 €

de 100.001,00 € à 200.000,00 €

de 200.001,00 € à 300.000,00 €

de 300.001,00 € à 500.000,00 €

de 500.001,00 € et plus

MONTANT des HONORAIRES

5.000,00 € T.T.C.

10 % T.T.C. du prix de vente

8 % T.T.C. du prix de vente

7 % T.T.C. du prix de vente

6 % T.T.C. du prix de vente

5 % T.T.C. du prix de vente

PRODUITS PROFESSIONNELS (murs commerciaux, fond de commerce, bureaux, locaux commerciaux ou industriels)

10 % T.T.C. du prix de vente T.T.C.

(avec un minimum de perception de 3.000,00 € T.T.C.)

T.V.A. : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20,00 % de la valeur Hors Taxes)

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises

les prix s'entendent toutes Taxes Comprises.

La remise d'une facturation est obligatoire (art. 2 de l'arrêté n° 83-50/A du 03/10/1983)

les Honoraires sont charge vendeur sauf mention contraire, Si par accord des parties les honoraires de vente sont à la charge de l'acquéreur leur montant reste inchangé.



Honoraires de location

		Montant Charge Propriétaire (€) T.T.C.	Montant Charge Locataire (€) T.T.C.
LOCAUX à USAGE d'HABITATION Prix au mètre carré de Surface Habitable.	Visite, Constitution de dossier et rédaction de bail :	10,00 € / m ² T.T.C.	10,00 € / m ² T.T.C.
	Rédaction d'état des lieux	3,00 € / m ² T.T.C.	3,00 € / m ² T.T.C.
LOCAUX COMMERCIAUX ou PROFESSIONNELS	Honoraires de location		2 mois de loyer H.T. + T.V.A.
	Rédaction de bail professionnel		2 mois de loyer H.T. + T.V.A.
GARAGE & PARKING	Constitution dossier & rédaction de bail	120,00 € T.T.C.	120,00 € T.T.C.

Honoraires de Gestion Locative

PRESTATIONS	TARIFS (à la charge du propriétaire)
Honoraires pour la gestion courante	7.50 % H.T. des encaissements
Rédaction demande subvention	250,00 € T.T.C. / dossier
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers	90,00 € T.T.C.
Gestion technique de travaux au delà de 1.500,00 € T.T.C.	4 % H.T. du montant des travaux T.T.C.

T.V.A. : Taxe sur la Valeur Ajoutée (20,00 % de la valeur Hors Taxes)

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises

La remise d'une facturation est obligatoire (art. 2 de l'arrêté n° 83-50/A du 03/10/1983)